

31 octobre 2005
n° 1246 bis
Bimensuel
prix spécial 6 euros

Syndicat National des Lycées et Collèges

Y a-t-il un ministre pour sauver l'enseignement professionnel ?

Surnombres

- Pourquoi ? 2
- Dans quelles disciplines? 2

Apprentissage

- La nouvelle Star 3

Professionnels

- Ce qu'ils veulent 3

Collèges

- Quand l'enseignement professionnel s'y invite 4

L'enseignement professionnel possède en France une organisation originale car il est fortement implanté dans les lycées professionnels placés sous la tutelle de l'Éducation nationale. Ce n'est pas le cas dans de nombreux pays où il est dispensé dans des établissements sous tutelle d'un ministère chargé de la formation professionnelle ou dans des écoles d'entreprise ou encore au sein des entreprises. Si des ministres tels que Messieurs Allègre et Ferry se sont intéressés à l'**enseignement professionnel**, force est de constater qu'actuellement il **se sent orphelin**.

Qui, encore dans le gouvernement actuel, prête une attention **particulière** à cet enseignement ? Pourtant le constat réalisé sur la voie professionnelle est négatif. Historiquement, les filières professionnelles ont toujours été moins considérées que les filières générales et technologiques. L'orientation en lycée professionnel se fait le plus souvent suite à un échec dans la voie générale. Sous prétexte d'une méconnaissance des métiers par les collégiens, on le traite comme un **placebo** pour lutter contre le manque d'appétence scolaire des élèves de collège par la mise en place de découverte professionnelle.

Et, insidieusement, les instances ministérielles rognent sur l'enseignement professionnel. Entre expérimentation et mise en place – comme le lycée des métiers, le bac pro en trois ans, le regroupement de spécialités ... – des professeurs, et par la même occasion les élèves, se retrouvent confrontés à des problèmes influant directement sur leurs conditions de travail. Le budget 2005 programme la suppression de 2 166 emplois de PLP. Les postes ouverts au concours de recrutement connaissent une amputation de 1 500 postes en deux ans. Le recrutement prévu pour cette année ne compensera pas les départs prévisibles à la retraite (2 840 recrutements pour 3 005 départs).

Il y a des prévisions de suppression de sections voire même des transferts programmés de certains lycées professionnels. Ces manipulations n'auront pour effet que d'inciter des élèves à s'orienter vers d'autres spécialités par défaut. C'est autant néfaste pour les enfants que pour les entreprises qui ont du mal à recruter des jeunes. Le gouvernement, de son côté, entend promouvoir l'apprentissage. La loi d'orientation insiste sur la nécessité d'augmenter de 50% le nombre d'apprentis, 20 000 dans les LP et LGT, pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement : passer de 360 000 à 500 000 apprentis dans et hors Éducation nationale d'ici 2009. N'y a-t-il pas cohérence entre le désengagement de l'État vis-à-vis des formations sous statut scolaire et le développement de formations sous contrat d'apprentissage ?



Et pourtant, pourtant, que de beaux discours pour redorer le blason des métiers manuels et de la formation professionnelle ... Les élèves ne doivent pas sortir du système scolaire sans diplôme. D'ailleurs l'un des trois objectifs qui structure le projet de loi d'orientation est : garantir que 100% des élèves aient acquis un diplôme ou une qualification reconnue au terme de leur formation scolaire. Malgré tout, le nombre de jeunes en difficulté sortant du système éducatif sans qualification, et certains sans aucune capacité d'insertion, fluctue de 7 000 à 150 000.

Alors, **assez !** Arrêtons le démantèlement du service public de la formation professionnelle. La réussite scolaire peut et doit aussi pouvoir passer par les lycées professionnels. La formation professionnelle peut offrir une "seconde chance" de réussite pour les jeunes en difficulté.

Catherine DUFOUR



La Quinzaine Universitaire
SNALC - 4, rue de Tréville
75009 PARIS
01.47.70.00.55

Directeur de Publication :
Jacques MAZAUD

Maquette : Catherine TERS

Régie publicitaire
MISTRAL MEDIA
72, av. Dr Netter
75012 PARIS
01.40.02.99.00

Impr. DEPREZ
62620 RUITZ

Dépôt légal 4^{ème} trim. 2005
CP 1005 S 05585
ISSN 0395-6725

Bi-mensuel 8 €
Abt 1 an 105 €

Les Surnombres disciplinaires

Selon le ministère, les surnombres disciplinaires touchent plusieurs disciplines (cf. tableau). Une discipline est considérée comme excédentaire quand le potentiel constaté pour effectuer des suppléances est supérieur à 6 % de l'effectif global des enseignants. Les personnels en surnombre représenteraient 0,66 % des professeurs du second degré, soit 2500 enseignants. L'administration centrale se doterait d'indicateurs pour suivre l'emploi des surnombres.

Actuellement, certains collègues concernés exercent dans une discipline "proche" pour la moitié de leur service, le reste de leur temps est consacré à des actions de formation. C'est ainsi que de nombreux TZR de STI (Electronique, Productique, Génie Civil) enseignent la technologie au collège, que des professeurs d'Allemand enseignent le Français ... D'autres collègues agrégés ou certifiés en sureffectifs effectuent leur service en Lycée Professionnel.

Le ministère réfléchit également à la mise en place d'un Schéma d'Orientation pour les Reconversions disciplinaires appelé "SCORE" avec le concours de l'inspection générale de l'Education nationale et des rectorats. Ce dispositif permettra des opérations de reconversion, aboutissant à un changement définitif de discipline ou à une réorientation professionnelle en s'appuyant sur un bilan de compétences et des actions de formations.

Ces dispositifs laisseront certainement un arrière goût très amer chez les personnels concernés. L'amalgame entre professeur en surnombre et professeur non employé est trop souvent fait. La situation de ces collègues n'est pourtant pas enviable : affectés autoritairement dans des disciplines pour lesquelles ils n'ont pas été formés, dans des établissements qu'ils ne peuvent choisir, ils ne bénéficient d'aucun suivi pédagogique. Ils n'ont même pas la reconnaissance du travail effectué, ils sont condamnés à un avancement de carrière à l'ancienneté faute d'inspection.

Une gestion des ressources humaines contestable

Le taux de 6 % de TZR dans la discipline qui détermine le surnombre est totalement subjectif et répond à une gestion purement comptable momentanée. Le nombre important de TZR dans les disciplines d'enseignement des langues dites "rares" relève d'une volonté de plus grande flexibilité là où les supports d'enseignement sont très souvent répartis sur plusieurs établissements. Dans les disciplines techniques, sur le terrain, force est de constater qu'un certain nombre de TZR sont utilisés dans leurs établissements de rattachement administratif, à l'insu des Rectorats.

Seul le critère des 6 % est avancé, aucune réflexion sur la répartition géographique du surnombre disci-

plinaire, ni même d'analyse temporelle des besoins en effectif, alors que des départs massifs en retraite sont prévus dans les prochaines années. Il demeure, dans ces enseignements, un nombre d'heures supplémentaires non négligeable, et des pistes comme l'utilisation des compétences disciplinaires de ces collègues dans les formations continues ne semblent pas avoir été explorées.

Un schéma de reconversion qui ne serait proposé qu'aux personnels en surnombre renforcerait le sentiment que ces derniers sont et seront les seuls responsables de leur situation.

Un Gâchis de compétences

Dans ces disciplines, soit les concours sont occasionnellement ouverts, soit le nombre de places y est fortement limité. La sélection est donc très rude et, au final, les collègues rejoindront la liste des professeurs en surnombre et n'auront d'autre choix que de se reconvertir volontairement ou de se voir imposer une autre discipline.

Ce sont surtout les langues et les disciplines techniques qui sont touchées. Paradoxalement, c'est au moment où l'on parle de mobilité géographique au niveau européen (ou plus large) et où l'on ne cesse de revendiquer le savoir-faire technologique français qu'il est question de reconvertir ces professeurs.

Benoit THEUNIS

Disciplines	Professeurs en surnombre	En % des professeurs de la discipline
Arabe	80	40 %
Portugais	70	30 %
Russe	70	25 %
Arts appliqués	80	10 %
Struct et ouvrages (Génie civil)	120	12 %
Equipement Tech Energie	20	12 %
Electronique ⁽¹⁾	350	18 %
Electrotechnique	160	6 %
Informatique et télématique	55	23 %
Construction (Génie méca)	80	2 %
Productique (Génie méca)	170	5 %
Tech de prod (Hôtellerie)	30	15 %
Allemand-Lettres (LP)	50	10 %
Electronique ⁽²⁾ (LP)	110	12 %

(1) ouvert une année sur deux depuis 2000 avec une forte baisse des postes (95 postes en 1997, 5 en 2004).
(2) En électronique, dans les filières technologiques et professionnelles, les surnombres de titulaires représentent l'équivalent de près de 500 professeurs, soit 15% du total des professeurs des deux filières.

Nous n'avons pas les chiffres des professeurs en surnombre pour les disciplines suivantes : Allemand, Philosophie, Physique et Electricité Appliquée, Anglais - Lettres, Espagnol - Lettres.

La nouvelle star : l'Apprentissage

En France, le constat est sans appel : 20 % d'une classe d'âge en situation de travailler, soit 150 000 jeunes de 16 à 25 ans, sortent du système "éducatif" sans diplôme ou qualification. D'ailleurs le chômage des jeunes est double de celui des autres générations. A lui seul, il représente 22 % de la population active. Il a même augmenté de 20 % en quatre ans. Pourtant, il y a actuellement 300 000 emplois disponibles dans les entreprises de moins de 20 salariés, et ces dernières n'arrivent pas à pourvoir à ce manque.

La solution efficace, moderne et diplômante retenue par le monde économique et social est : **l'apprentissage**. Il doit être un véritable mode de formation sous contrat de travail et **ne plus être considéré comme la filière de l'échec par les jeunes et leurs parents**. C'est aussi un moyen de rapprocher le monde des entreprises et celui de l'enseignement. A ce titre, le SNALC depuis toujours se démarque de ses adversaires par ses positions sur l'apprentissage. D'ailleurs, le **SNALC demande que les établissements publics assurent les formations en apprentissage**. Pourquoi laisser cette formation à des officines privées, qui s'accaparent ainsi une très grande partie de l'argent des collectivités locales réservé à la formation ?

La formation en apprentissage est définie en nombre d'heures à assurer dans les domaines généraux et professionnels. Rien n'oblige à structurer l'année scolaire par un découpage 2 semaines-école, 2 semaines-entreprise. Le nombre de semaines à l'école est compatible avec une année scolaire traditionnelle.

Cette possibilité d'implantation existe déjà dans les textes. Il ne s'agit pas d'orienter les élèves vers ce type de formation, mais de ramener dans les établissements scolaires publics des jeunes qui se sont trouvés en situation d'échec en formation initiale.

De nombreux établissements ont déjà tenté l'expérience, à la satisfaction des enseignants et des élèves. Il est regrettable que la création de ces sections soit souvent présentée comme le dernier recours pour éviter des suppressions de postes.

Intégrer ces sections dans les LP, c'est limiter l'action du patronat dans le contenu des formations, contrairement à ce qui se passe actuellement dans certains CFA. Le SNALC souhaite seulement que les apprentis soient dans des structures pédagogiques différentes de celles de la formation initiale.

Catherine DUFOUR

Ce que veulent les Professionnels

Tous les diplômes de l'enseignement technique et professionnel sont élaborés en partenariat avec les professionnels, mais il existe un sentiment d'inadéquation entre les besoins des industriels et les formations.

L'analyse des professionnels du bâtiment : "réflexion sur les diplômes" est très intéressante et peut être largement généralisée. Dans cette profession, il y a une forte main d'œuvre ouvrière donc une forte proportion de diplômés allant du CAP au Bac Professionnel. Les besoins en ouvriers professionnels, dans ce domaine, sont importants et les entreprises attendent qu'ils soient rapidement opérationnels à l'issue de leur formation initiale. Dans ces métiers, les équipes sont de plus en plus restreintes, autonomes, et le nombre de niveaux hiérarchiques y a grandement diminué, ce qui implique une hausse du niveau d'exigence de professionnalité.

Les compétences recherchées par les entreprises ne sont plus seulement techniques et professionnelles, c'est pourquoi elles apprécient les jeunes qui ont suivi une formation plus longue. La qualité intrinsèque des formations est bien perçue, mais les niveaux sont trop souvent revus à la baisse et ne correspondent plus aux besoins du marché. Certains jeunes n'ont pas, au départ de leur formation professionnelle, les bases essentielles à la réussite de celle-ci, et la faiblesse générale dans les domaines de la culture technologique, du français, de l'arithmétique hypothèque l'évolution professionnelle

ultérieure. A chaque fois que les pré-requis sont inadaptes, le jeune est pénalisé dans son évolution et l'entreprise doit suppléer les insuffisances de la formation initiale.

La minimisation des sciences appliquées, de l'initiation au travail manuel, le prolongement de la scolarité, la réduction des modules standard à deux ans de formation sont autant d'éléments contrariant la bonne préparation des diplômés professionnels. Concernant ces diplômés, la réduction de la durée des épreuves et certaines dérives du CCF (Contrôle Continu en cours de Formation) contribuent à une dévalorisation de ces derniers et introduisent un décalage avec le niveau d'exigence exprimé dans le RAP (Référentiel des Activités Professionnelles préambule aux référentiels de l'Education Nationale). Les professionnels déplorent également que l'apprentissage des nouvelles techniques se fasse au détriment des plus anciennes par faute de temps alors qu'elles sont toutes indispensables.

A l'heure où l'on parle de revaloriser l'enseignement technique et professionnel et où il est question que tous les élèves doivent sortir du système éducatif avec une qualification, il faudra être vigilant pour éviter que ces formations ne se transforment pas en voies de délestage et que les diplômés proposés en formation initiale, ne soient pas discrédités aux yeux des professionnels.

Benoît THEUNIS

L'Enseignement professionnel s'invite au Collège !!!

Les dispositifs par alternance en classes de 4^{ème} et 3^{ème} de collège

Depuis plusieurs années, les ministres qui se succèdent à l'Éducation nationale ont un souhait récurrent : la "**valorisation de la voie professionnelle et la découverte des métiers**", l'enseignement général ne devant pas avoir le monopole de l'orientation. Pour cela, il est indispensable qu'on en finisse avec le mépris qui pèse sur l'enseignement professionnel. Ce constat doit passer par une meilleure information des enseignants, des parents et des élèves sur les métiers auxquels préparent les formations professionnelles. L'objectif est de réduire le nombre de jeunes qui sortent sans diplôme (150 000 dont 60 000 sans qualification).

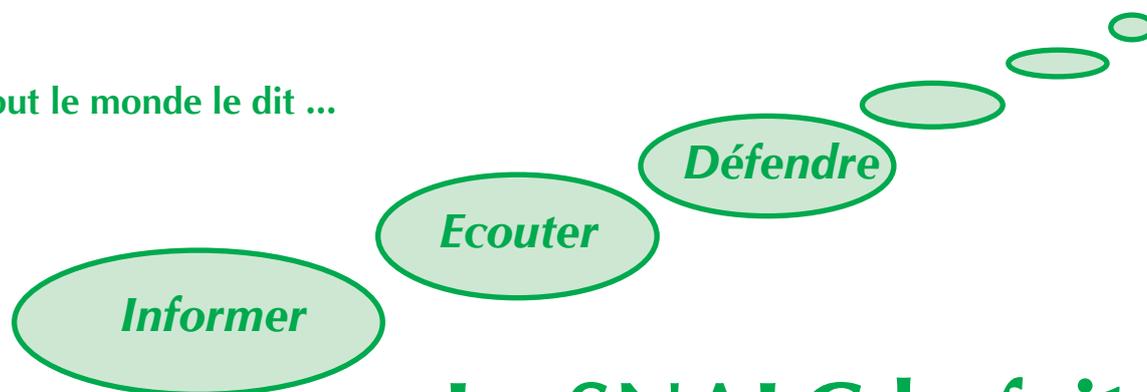
La solution semble toute trouvée : **inviter l'enseignement professionnel au collège**. Il n'est pas question évidemment de casser le collège unique, nommé plus récemment "collège pour tous". Il s'agit d'offrir aux collégiens une véritable diversification des parcours, afin de leur faire découvrir l'entreprise et les métiers qui s'y exercent. Les collèges proposeront donc **des dispositifs en alternance**, collège-entreprise ou collège-lycée professionnel, fondés sur le volontariat. Le profil des élèves concernés est celui des élèves de 14 ans et plus en manque "d'appétence scolaire". Pour certains élèves, il faut ajouter des difficultés familiales et sociales, qui peuvent être particulièrement lourdes et difficiles à vivre pour des adolescents. L'expression "en difficulté" qualifie tout à la fois des collégiens que l'enseignement

"ordinaire" met en difficulté et ceux qui mettent en difficulté les enseignants.

Force est de constater que **le collège va mal**. Est-il le "**maillon faible**" du système éducatif ? Il est, à tout le moins, le "**maillon révélateur**" des problèmes de l'ensemble du système éducatif et, plus largement de notre société (rapport n°2003-002). Il semble donc ne pas redouter un **enseignement professionnel précoce**, tous les élèves devraient en faire l'expérience tout **en refusant l'installation définitive de manière prématurée dans l'enseignement professionnel à un âge où le choix est difficile**. Toutefois, la réglementation actuelle en matière de sécurité, impose à l'élève de moins de seize ans de rester observateur, ce qui pose la question des apports de trop longues périodes d'observation. Une certaine lassitude peut s'installer, entraînant l'effet inverse de celui escompté. Enfin, comment valoriser la découverte des métiers sans l'apprentissage de quelques gestes professionnels dans un collège qui reste orienté vers les seuls enseignements généraux ? Cela suppose de faire lever bon nombre de contraintes dans l'organisation encore rigide du collège (constitution des emplois du temps, aménagement des programmes, création de référentiels de compétences ...). Enfin, des opérations comme celles-ci ont un coût considérable. Espérons donc que ces dispositifs par alternance ne soient pas un emplâtre de plus sur une jambe de bois ?

Catherine DUFOUR

Tout le monde le dit ...



Le SNALC le fait !